22/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

Nombre de membres
. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
17
. Qui ont pris part à la délibération :
14

DATE DE LA CONVOCATION
15/05/2020

DATE AFFICHAGE
19/05/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

MAIRIE DE SAINT-FLORENT
Haute-Corse

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux mil vingt
et le dix-neuf mai
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération
EMPRUNT POUR
LE BUDGET COMMUNAL

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT

Le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable que la Commune ait recours à un emprunt auprès du Crédit Agricole de la Corse.

Cet emprunt permettra de financer les investissements réalisés et en cours de réalisation (salle polyvalente et travaux de voirie).

Le Crédit Agricole propose un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 500 000 euros

Durée de l'emprunt : 15 ans

Taux fixe : 1,55%

Capital Constant

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 3 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

*****

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

* approuve le principe du prêt

* autorise le Maire à contracter un prêt de 500 000 euros pour une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA